

in Les Temps Modernes  
no spécial 452-454 "L'immigration maghrébine  
en France"  
Mars - Avril - Mai 1984

Véronique de Rudder

## LE LOGEMENT DES MAGHRÉBINS

(*Racisme et habitat*)

Il faut d'emblée souligner certains aspects artificiels de la notion de « Maghrébins ». S'il y a bien stigmatisation commune des trois nationalités d'Afrique du Nord à travers les différentes formes du racisme, l'histoire de leurs peuples, de leurs nations et de leurs immigrations est assez dissemblable, comme le sont, nous allons le voir, pour une bonne part, leurs conditions de vie et de logement en France. A l'inverse d'une pratique courante<sup>1</sup>, il convient donc de distinguer chacune de ces immigrations qui, confondues, subissent l'effet du poids numérique des Algériens (3 fois plus nombreux que les Marocains et 5 fois plus que les Tunisiens) afin de souligner, et si possible expliquer, leurs ressemblances comme leurs différences.

### 1. Les conditions d'habitat.

Il est toujours très difficile d'évaluer la qualité de l'habitat tant sont multiples les critères qui devraient être retenus et qui, selon les cas, se pondèrent ou se cumulent. Les données statistiques manquent, au plan national, et entravent la description

1. Cf. statistiques sur les conditions de logement publiées par le secrétariat d'Etat à l'Immigration, par exemple.

et surtout la comparaison (détail des conditions d'habitation, croisement nationalité/catégorie socio-professionnelle, par exemple). Il faut donc compléter les sources quantitatives globales<sup>2</sup> par les résultats d'observations et recherches empiriques plus ponctuelles. Concernant une population dont on sait par avance qu'elle est globalement « défavorisée », c'est moins la « qualité » (au sens positif du terme) que la défectuosité de l'habitat qu'il convient d'évaluer. Quatre dimensions synthétiques sont susceptibles de rendre compte du degré de défectuosité. Ce sont l'insalubrité, l'inconfort, l'absence d'autonomie ou de « liberté », l'isolement.

L'insalubrité et l'inconfort concernent surtout l'espace intérieur du logement. La première intègre de nombreux éléments (degrés de solidité et de vétusté du bâti, éclairage naturel, volume d'air, humidité, pollution, isolation thermique, parasites...); l'inconfort est plus aisé à saisir à travers les équipements internes : eau courante, froide et chaude, sanitaires, chauffage, taille du logement référé au nombre d'habitants, distribution des pièces...

L'absence d'autonomie ne dépend d'aucune de ces deux caractéristiques. Cette dimension concerne la dépendance que le logeur (patron, institution gestionnaire ou propriétaire) impose au logé par le contrôle sur sa vie privée. Quant à l'isolement, il renvoie surtout ici à l'implantation urbaine ou péri-urbaine, aux équipements avoisinants et à l'accessibilité des centres commerciaux, administratifs, de loisir...

Les tableaux présentés en annexe résument les données principales existantes au plan national.

### Les types de logement.

Contrairement à la présentation habituelle des types de logement, nous avons incorporé dans une même base de calcul les « logements ordinaires », c'est-à-dire les édifices prévus pour

Ces sources proviennent essentiellement des recensements de population et de leurs analyses secondaires. Cf. Cealis (R.) et Jansolin (X.) : « Les logements des étrangers en 1975 » in *Le logement des immigrés en France*. Actes des journées d'étude des 13 et 14 mai 1982. Lille, OMINOR, 1983, pp. 39-93.

l'habitation durable, et les « logements non-ordinaires ». 96 % des Français de naissance vivent en « logements ordinaires ». Les vieilles immigrations européennes (italienne et espagnole) dépassent toutes deux les 90 %, ainsi que l'immigration portugaise, européenne également, mais plus récente. En revanche, les 3/4 des Maghrébins, seulement, sont dans ce cas. Leur position dans la hiérarchie résidentielle, au regard de ce critère, les place entre les Portugais et les Turcs (les 2/3 d'entre ces derniers seulement sont en logement ordinaire).

A l'intérieur des immigrations d'Afrique du Nord, ce sont les Tunisiens qui, toujours de ce point de vue, sont les moins défavorisés (+ de 8 sur 10 en logements ordinaires) et les Marocains qui le sont le plus (7 sur 10). Les Algériens se situant en position intermédiaire. Cette hiérarchie est, globalement, celle de la répartition des immigrations dans l'ensemble des différentes catégories de logements. Mais elle masque, par l'effet de continuité que présente toujours une échelle, la spécificité des nationalités maghrébines.

Les Marocains sont proches des Turcs par l'importance relative de leur présence dans les foyers de travailleurs et leur faible insertion dans les chambres indépendantes. Ils s'en distinguent toutefois par leur moindre représentation dans les logements de fortune, constructions provisoires et habitations mobiles et la plus grande importance de leur occupation de chambres et hôtels meublés.

Ce sont les Algériens qui vivent le plus souvent dans ce dernier type de logement (8 %) et l'on peut même dire que cette proportion est l'une de leurs caractéristiques majeures. Ils sont assez nombreux dans les foyers (11 %, 3<sup>e</sup> rang derrière les Turcs et les Marocains) et leur habitat précaire (constructions provisoires et de fortune) n'est pas négligeable.

Quant aux Tunisiens, ils présentent une répartition plus singulière. Outre qu'ils vivent plus souvent que les autres originaires d'Afrique du Nord en habitat ordinaire, comme nous l'avons vu, ils occupent aussi plus fréquemment (1<sup>er</sup> rang de toutes les nationalités) des chambres indépendantes (relativement proches d'un habitat « normal »). A l'inverse, ils sont moins nombreux dans les foyers et les logements de fortune.

La répartition des Maghrébins dans les différents types de logement est significative : habitat non ordinaire, en particulier

foyer et chambre meublée, habitat précaire. A l'intérieur de ces catégories de logement, ils connaissent, nous allons le voir, des conditions de vie particulières.

La situation des ressortissants algériens est particulière. Deux des facteurs généralement considérés comme favorables à une meilleure insertion résidentielle : l'ancienneté de la vague migratoire, d'une part, l'allongement de la durée du séjour individuel, d'autre part, devraient avoir un effet positif sur leurs conditions de vie. Or, à l'évidence, l'immigration algérienne, ancienne en France, reste défavorisée par rapport à l'immigration portugaise et même l'immigration tunisienne, toutes deux plus récentes. Quant à l'ancienneté de résidence en France, elle joue inégalement selon les nationalités, plus bénéfique pour les Portugais, les Turcs et les Tunisiens que pour les Algériens ou les Marocains.

Reste que ce qui frappe, à l'examen des chiffres, c'est surtout la stabilité dans les types de logement et surtout dans les positions relatives des immigrations les unes par rapport aux autres. La mobilité géographique des Maghrébins se fait entre mêmes catégories de logement, et le transfert des foyers ou meublés vers les logements ordinaires semble, pour l'essentiel, dû aux regroupements familiaux.

#### *Le surpeuplement.*

Toutes les nationalités d'immigration sont touchées par le surpeuplement des logements, mais elles le sont de manière inégale. Les résidences principales dont le chef de famille est français de naissance sont, dans un cas sur 5 sureuplées. Ce taux double pour l'ensemble des étrangers. Mais il passe à plus de 7 sur 10 pour les logements occupés par des Algériens et plus de 6 sur 10 pour les deux autres nationalités d'Afrique du Nord. Ce sont donc les Maghrébins qui subissent le plus la promiscuité et l'entassement. Cet état de surpeuplement affecte tous les logements qu'ils habitent, malgré un léger desserrement dans le logement social familial.

Ce surpeuplement n'est pas dû, comme on le croit parfois, au grand nombre de familles nombreuses puisqu'il touche toutes les catégories d'habitat.

*Le confort.*

Les Maghrébins, et, singulièrement les Algériens, vivent plus souvent que les Français et les autres étrangers dans des logements sans cuisine, sans eau courante, sans eau chaude, sans équipements sanitaires (douche ou baignoire et WC intérieurs au logement). Ils sont ainsi 4 fois plus nombreux que les Français et deux fois plus nombreux que l'ensemble des étrangers à aménager une cuisine dans un espace conçu pour un autre usage, ce qui accroît les effets du surpeuplement et de l'éventuelle insalubrité.

*Le statut d'occupation.*

Pris ensemble, les immigrés sont deux fois moins souvent propriétaires de leur résidence principale, et 5 fois plus souvent que les Français, locataires et sous-locataires de locaux loués meublés. Ce taux monte à 10 fois plus pour les Maghrébins et à 13 fois plus pour les seuls Algériens. Les Marocains se distinguent par l'importance relative de leur hébergement par leurs employeurs. Les Tunisiens sont, parmi les originaires d'Afrique du Nord, les plus nombreux à louer des locaux vides.

*Autres caractéristiques.*

Nous ne disposons pas de statistiques nationales concernant d'autres critères significatifs, tels l'insalubrité, l'isolement, l'autonomie... Certains des résultats précédents peuvent parfois servir d'indicateurs et les enquêtes régionales ou locales, malgré leur représentativité limitée, permettent de dégager des tendances. La forte représentation des Maghrébins, et surtout des Algériens et des Marocains dans les « faux logements » (logements non ordinaires), leur forte implantation dans les meublés indiquent des degrés élevés d'insalubrité. Une étude que nous avons menée en 1975 montrait ainsi que les Maghrébins, représentant 36,5 % du total des étrangers du département de la Seine-Saint-Denis, constituaient 78,5 % de l'ensemble des étran-

gers logés en habitat insalubre<sup>3</sup>. De même, cet habitat en meublés, en foyers, en logements de chantier ou fournis par les employeurs laissent supposer que la dépendance à l'égard du logeur est importante. Quant à l'isolement lié à l'implantation urbaine, il est manifeste dans les habitats de chantier et les logements institutionnels : foyers construits à proximité de voies ferrées ou d'autoroutes, en limite d'urbanisation, HLM excentrés et mal desservis...

Les logements de fortune, provisoires, baraquements de chantiers... cumulent les quatre dimensions que nous avons relevées comme mesure de la défektivité de l'habitat. L'habitat en centre urbain, où le niveau d'équipement est plus élevé qu'ailleurs, se « paie » par la vétusté, l'inconfort et la promiscuité. Il est surtout le fait des « isolés ». L'accès aux logements récents, plus confortables et un peu moins surpeuplés, est lié à l'habitat aidé. Il suppose généralement un environnement déficient et/ou un contrôle social accru (dans les foyers par la direction ; dans les HLM et cités de transit par les gardiens, les travailleurs sociaux et, de manière diffuse, par le voisinage).

*Evaluation globale de la situation de logement des Maghrébins*

Toutes les recherches et analyses, quantitatives ou qualitatives<sup>4</sup> sur le logement des étrangers font apparaître leur situation particulière et leur infériorité par rapport aux Français de souche. De même, elles s'accordent à construire une échelle hiérarchique des conditions d'habitat en fonction des nationalités. L'influence de l'ancienneté de la vague migratoire, de la présence personnelle en France, de la situation familiale et de la qualification est inégale et joue différenciellement selon les nationalités.

3. Cf. De Rudder V. et Vourc'h F. : « Le marché de l'insalubre » in *Espaces et sociétés* n° 24-27. Déc. 1978, pp. 53-72.

4. Citons notamment : ACT *Emploi et Logement des travailleurs immigrés*. Paris, 1973. Butaud J.-P., *Le logement des immigrés*. Cahiers du CNRO, 1974. Tallard M., Jousset B. : *Les conditions de logement des travailleurs migrants en France*, Paris, CREDOC, 1975.

Les Africains du Nord vivent nombreux dans les logements spécifiques, c'est-à-dire dans des logements qui les spécifient, foyers liés à un secteur d'activité (automobile, BTP), foyers institutionnels, type SONACOTRA, foyers-taudis, chambres meublées et tous les logements provisoires, précaires et insalubres. Mais surtout, ils sont fortement exclus des logements anciens et récents confortables. Ils connaissent le niveau de surpeuplement le plus élevé. Ils sont rarement propriétaires et souvent sous-locataires ou « occupants sans titre légal ».

S'il est vrai que la période écoulée entre les deux recensements publiés (1968 et 1975) a connu une certaine amélioration, essentiellement due à l'accès moins difficile au logement social familial, leur position relative ne s'en est pas trouvée modifiée. Leur entrée dans le logement aidé n'est d'ailleurs perçue comme massive que parce qu'elle est récente. Globalement les Maghrébins restent, par rapport à leur poids numérique dans la population totale, et, surtout, à leur importance dans les professions ouvrières, sous-représentés dans les HLM. Ils y subissent, les Algériens surtout, une sur-sélection qui privilégie les familles nombreuses et les plus qualifiés. En outre, c'est dans la fraction la moins attractive du parc social qu'ils sont relogés.

Seuls, parmi les trois nationalités considérées, les Marocains occupent une position que la « logique » leur attribue : d'immigration relativement récente, d'origine rurale, faiblement alphabétisée, faiblement qualifiée et fortement « célibatairisée »<sup>5</sup>, ils se trouvent donc avec les Turcs et les Africains noirs au bas de l'échelle.

La situation plus favorable et proche des Portugais, de l'immigration tunisienne s'explique par son niveau d'alphabétisation, de scolarisation et de qualification plus élevé que celle des autres Maghrébins, dû à l'hétérogénéité de sa composition sociale d'origine (paysans pauvres, mais aussi petite bourgeoisie urbaine). L'effet négatif du caractère récent de cette immigration s'en trouve quelque peu compensé. En outre, cette natio-

5. Ce néologisme veut non seulement exprimer l'importance du nombre d'« isolés » (célibataires, mariés ayant laissé leur famille au pays) dans cette population, mais aussi l'ensemble des mesures et faits qui freinent son regroupement familial en France.

nalité compte encore, malgré un fort taux de naturalisations, un nombre non négligeable d'Israélites ayant quitté la Tunisie au cours des années 50, vague migratoire fortement européanisée et composée surtout de petits bourgeois urbains (artisans, commerçants, employés) et de professions libérales.

La position intermédiaire des Algériens au sein de l'immigration maghrébine ne doit pas dissimuler la spécificité de leur situation, qui apparaît comme singulière et atypique. Les facteurs jugés favorables à une meilleure insertion résidentielle ne compensent pas l'origine non-européenne, ni, surtout, la nationalité algérienne. Ils ont un rôle limité à l'intérieur de chaque nationalité. Ceci manifeste « l'existence (...) d'une gestion collective différentielle de l'immigration ; collective car c'est l'ensemble de la société française qui est concernée et que les attitudes de la population française vis-à-vis des diverses nationalités et des phénomènes comme le racisme et la discrimination constituent la trame même de cette gestion ».

## II. — SÉGRÉGATION SPATIALE ET TERRITORIALISATION

Il n'y a pas, à proprement parler, de politique de logement des immigrés. Ou, du moins, celle-ci ne se manifeste qu'à l'occasion de relogements effectués, le plus souvent, à la suite d'opérations de restructuration urbaine liées ou non à la résorption de périmètres insalubres. Au plan institutionnel, la création de foyers pour isolés, celle des cités de transit, la réservation de logements HLM ont correspondu aux programmes de résorption des bidonvilles, d'îlots insalubres, de rénovation urbaine. La politique de logement des immigrés apparaît donc surtout comme un appendice des politiques urbaines. Elles n'en ont pas moins créé des types d'habitat spécifiques pour résoudre la question du logement de ces populations (ainsi d'ailleurs que celles posées par le logement des vieux ou des jeunes).

6. Cf. Toubon J.-C. *Les conditions de logement des étrangers en région d'Ile-de-France* in Aspects statistiques de l'Ile-de-France, supplément Etudes n° 5, 1979

Malgré cela, le logement des expulsés échappe en grande partie aux organismes publics, notamment pour tous ceux qui n'habitaient qu'à titre précaire et sans titre. Les effets de ces opérations n'ont pas été semblables pour toutes les immigrations.

C'est au marché privé que les « primo arrivants » ont d'abord eu affaire, même si celui-ci leur a souvent réservé des habitats marginaux, comme ce fut le cas dans les années 50-60 avec le développement des bidonvilles. De la même manière, des regroupements sont apparus dans certains vieux quartiers insalubres ou dégradés des centres villes.

Avec le temps et les relogements, les vieilles immigrations européennes ont, globalement, rejoint les logements de leurs classes sociales d'appartenance, se rapprochant ainsi de leurs homologues français. Ils se sont diffusés. Les Portugais, majoritairement ouvriers sont, eux aussi, répartis pour une bonne part dans les types d'habitat propres à cette couche sociale, même s'ils restent en situation défavorisée par rapport aux ouvriers français. Ils ont ainsi pu s'approprier des logements ordinaires peu confortables, des pavillons délabrés, des appartements vétustes (qu'ils améliorent souvent peu à peu ; ils sont d'ailleurs plus souvent propriétaires que les Maghrébins), des chambres de bonne, des loges de concierge... Ils se sont logés dans les interstices du marché du logement et leur distribution géographique devient de plus en plus « normale », même s'il subsiste quelques regroupements.

Les Nord-Africains, eux, et principalement les Algériens et les Marocains, se déplacent plus souvent d'habitat spécifique en habitat spécifique. Ils continuent, en outre, d'occuper les espaces dévalorisés, en crise typologique et fonctionnelle. Leur présence permet, de ce fait, une ultime rentabilisation de ces quartiers, mais, en même temps, elle favorise la déconsolidation de les rénover, parce qu'elle renforce leur dévalorisation<sup>7</sup>. Leur entrée récente dans les HLM se fait dans le parc le plus délaissé par les Français et se paie de l'isolement urbain. Ce

7. Les opérations de rénovation urbaine à Paris se sont faites dans des zones moins caractérisées par la dégradation immobilière et l'insalubrité que par la présence d'Algériens et de manœuvres. Cf. Godard F. et alii : *La rénovation urbaine à Paris* Paris, Mouton, 1973, en part. les pp. 24-28.

sont les cités qu'ils habitent que l'on déclare aujourd'hui « en crise », que l'on qualifie de « ghettos » et pour lesquelles on suscite de nouvelles interventions publiques. Est-ce un hasard<sup>8</sup> ?

Il faut souligner deux cas d'implantations particulières : celui des vieux centres où des populations françaises et étrangères hétérogènes du point de vue socio-professionnel cohabitent avec des Nord-Africains, le plus souvent des hommes seuls<sup>9</sup> ; et celui des quartiers anciens où leur présence marque fortement l'espace collectif et forment des zones de territorialisation<sup>10</sup>, qui n'ont pas seulement des fonctions résidentielles, mais qui supportent également de nombreuses activités spécifiques au groupe culturel ou orientées vers la satisfaction de ses besoins particuliers (artisanat, commerces alimentaires, vestimentaires, cafés, hammam etc.). Ce sont des secteurs d'échange et de transit à forte appropriation de l'espace par le groupe, mais qui ne constituent pas à proprement parler des ghettos<sup>11</sup>. Dans la plupart des cas, des opérations d'urbanisme et de reconquête du quartier menacent ces « territoires ».

### III. — COHABITATION ET RACISME

La cohabitation entre Français et immigrés, et surtout entre Français et Maghrébins ou Antillais<sup>12</sup> est devenue une ques-

8. Cf. De Rudder V., « La crise de l'habitat social ou la naissance de ghettos ? » in *Le logement des immigrés*, op. cit., pp. 132-150.

9. Cf. Guillon M., « Français et étrangers dans l'agglomération parisienne » in *Actes du Colloque de géographie sociale*. Lyon, oct. 82.

10. Nous reprenons la définition de la territorialité donnée par Jacques Barou : « Par territorialité, nous entendons le rapport d'identification qui s'établit entre un groupe humain défini et son cadre de vie, même si le groupe en question n'a pas l'exclusivité de l'espace qu'il occupe » in « Vagues migratoires et territorialité » *Le logement des immigrés en France*. Lille, op. cit., p. 35. La territorialisation est l'ensemble des opérations d'appropriation matérielle ou symbolique d'un espace par un groupe, quel que soit le statut juridique de cet espace.

11. Cf. De Rudder V. : « Vivent les ghettos ? » in *Greco 931 - Migrations internationales*, n° 4-5, 1982.

12. Bien que citoyens français, les Antillais sont, en métropole, des immigrés. Ils sont, en outre, racisés.

tion centrale pour l'opinion et les gestionnaires, et une demande de recherche apparaît sur ce thème. Les « différences » dans les « modes de vie » passent généralement pour causes des difficultés ou des conflits.

Il y a, dans ce type d'explication, une idéologie implicite qui reprend à son compte les jugements de valeur majoritairement appliqués à ces groupes immigrés. On peut en effet observer quotidiennement que la différence n'est pas, par nature, génératrice de conflits, pas plus que l'homogénéité n'est porteuse de consensus. Quant à la notion de mode de vie, son usage explicatif, ici, ne vaut que si l'on souligne la dépréciation subie par certaines pratiques culturelles — différences qui se constituent en altérité plus ou moins radicale — et, au contraire, la valorisation de certaines autres, en particulier les normes petites-bourgeoises d'habitat<sup>13</sup>, ce qui renvoie à se poser la question de l'origine de cette dépréciation.

L'étude de la cohabitation est, en France, extrêmement peu avancée. Elle est, par surcroît, occultée plus qu'éclairée par la focalisation des informations sur les problèmes rencontrés dans quelques grands ensembles. Il n'y a pas ou peu d'outils méthodologiques permettant d'évaluer l'existence de difficultés, et la définition même de ce qui sera considéré comme « problème » reste à inventer.

L'absence de cohabitation, d'abord, ne s'explique pas simplement par la seule logique économique qui exclut les plus pauvres des logements des riches. Elle exprime aussi un refus formel de cohabitation qui réussit à s'imposer. Ainsi les Maghrébins sont-ils très faiblement représentés dans les « quartiers bourgeois » où vit pourtant une population ibérique relativement importante, même si elle marque peu l'espace, employée comme concierge ou domestique, ou louant des chambres de bonne. Ils sont peu nombreux à pénétrer dans les logements anciens confortables, tels que les constructions haussmanniennes parisiennes, même lorsque leurs ressources le leur permettraient.

La cohabitation « sans problème », largement majoritaire,

13. Cf. De Rudder V. : « L'exclusion n'est pas le ghetto » in *Projet*, numéro spécial « Ces étrangers qui sont aussi la France » janv.-fév. 1983, pp. 80-91.

reste à étudier. Ce qui s'énonce comme absence de problème, en effet, ne signifie, en clair, que l'absence de manifestation au grand jour de refus de la présence étrangère par les Français. Selon les cas, ce sera parce qu'ils l'admettent ou parce qu'ils n'ont pas trouvé les moyens de cette expression publique. Soit que le rapport de forces local se trouve en leur défaveur, soit que l'organisation collective fasse défaut, soit qu'aucun facteur de cristallisation de ce refus ne parvienne à se dégager... Or, les immigrés n'ont jamais la possibilité de dénoncer leurs difficultés en termes de « problèmes de cohabitation » avec les Français. Seuls, ces derniers ont la maîtrise de la définition de tels problèmes, comme des « problèmes sociaux » en général, y compris, bien souvent, de ceux qui sont censés connaître les étrangers eux-mêmes. Dans bien des cas, d'ailleurs, les Maghrébins sont considérés comme constituant, en soi, un problème social. Par postulat, en quelque sorte, on leur attribue des problèmes et on décide qu'ils en posent.

Enfin, il existe de « réelles difficultés de cohabitation » comme on dit, pour affirmer que quoi qu'en disent certains sociologues ou militants, les réalités vécues sont des réalités objectives. Ces difficultés s'expriment socialement par des voies diverses : pétitions (se référant souvent à la notion de seuil de tolérance), délégations, violences répétitives, tentatives de constitution de territoires réservés<sup>14</sup>... Contrairement à ce qui est souvent affirmé, les conflits collectifs restent rares et c'est plutôt de situations conflictuelles qu'il faut le plus souvent parler. C'est que le conflit collectif ouvert suppose que le rapport des forces entre adversaires ne soit pas trop inégal. Il suppose un minimum de reconnaissance de l'adversaire. Or, dans le cas de la cohabitation entre Français et Maghrébins, le rapport des forces est très largement en faveur des premiers, lesquels, refusant d'admettre la situation de cohabitation en elle-même, dénie aux immigrés la position légitime d'adversaires. C'est pourquoi ils s'adressent plutôt à des institutions ou des élus considérés, eux, comme responsables pouvant agir sur une situation qu'ils dénoncent tout en la récusant.

14. Cf. Borgogno V. : « La cohabitation interethnique et l'action du sociologue » in *Le logement des immigrés en France*. Lille, op. cit., pp. 224-265.

Le lieu par excellence du conflit collectif est l'aire de jeux pour enfants de la cité HLM. Si les immigrés sont généralement considérés comme une nuisance (d'où, aussi, la référence au seuil de tolérance, comme pour le bruit ou la pollution)<sup>15</sup>, cela est encore plus vrai pour leurs enfants. Nombreux, bruyants, violents, mal élevés, mal surveillés, mauvais exemples... les petits Maghrébins cristallisent le refus de la cohabitation. Les violences physiques à leur endroit sont fréquentes et mobilisent leurs parents. C'est cette réponse parentale qui les impose comme adversaires et entraîne un face à face. Au contraire, les jeunes adolescents qui supportent un degré de stigmatisation et de rejet extrêmement élevé provoquent une réaction de fuite devant le conflit ouvert parce qu'ils font peur. Les agressions qu'ils subissent n'entraînent que rarement l'intervention de leurs parents et ils se défendent eux-mêmes, parfois sous forme d'action collective « de représailles », détruisant ou endommageant des équipements collectifs (boîtes aux lettres, ascenseurs, caves...), sans réussir à s'imposer véritablement comme adversaires. Ils subissent le contrôle et la répression médiatisés par les institutions (travailleurs sociaux, police...).

Les « troubles de jouissance » (l'expression est à prendre au pied de la lettre) que les Maghrébins sont accusés de provoquer (bruits, odeurs, enfants... sans parler des fantasmes de vol et de viol) sont le plus souvent imputés à l'insuffisance de leur adaptation ou de leur assimilation, soit à leur culture d'origine. Si la première explication expose d'emblée l'infériorisation des immigrés et l'ethnocentrisme qui la caractérisent, la seconde n'est — sous une allure de constat objectif, voire « scientifique » — qu'une euphémisation de la première. En effet, que l'on accuse l'inadaptation ou la culture, le fait demeure que l'on accuse. Et le trouble de jouissance réellement ressenti s'exprime dans un désir fondamental de disparition de l'altérité, par absorption ou exclusion. Cette alternative invisibilité/rejet est au centre des rapports entre la France et son immigration, entre les Français et les immigrés, comme en témoignent les idéologies et les pratiques majoritaires. Si l'assimila-

15. Cf. l'émission télévisée : « Les immigrés sont-ils un produit toxique ? », diffusée en septembre 1983, et qui tirait son titre des propos d'un jeune Algérien interviewé à Dreux.

tionisme jacobin stigmatise la différence qu'il ne peut réduire, le succès populaire (et non seulement technocratique) du « seuil de tolérance aux étrangers » ne procède pas autrement : l'absorption (la digestion) de quelques immigrés, perdus dans la masse, peut paraître possible (d'où la soi-disant « tolérance »), mais la constitution réelle ou virtuelle d'un groupe, par le fait du nombre, rend impossible sa transparence, son invisibilité et manifeste une identité étrangère, constituée comme altérité, irréductible, même si elle est perçue comme « inadaptation » (d'où la soi-disant « intolérance »).

Mais d'autres troubles de jouissance sont au moins aussi réels. Ce sont les risques de déclassement<sup>16</sup> encourus dans et par la cohabitation avec des populations rejetées et marquées socialement. Déclassement du lieu d'habitat, déclassement social, déclassement symbolique. La proximité spatiale non seulement ne réduit pas la distance sociale, mais a même pour effet, parfois, de l'accentuer. Ceux qui se sentent menacés dans leur statut, et notamment ceux qui sont objectivement proches des immigrés (ouvriers insécurisés par le chômage ; accédants à la propriété au prix d'une épargne draconienne...) craignent d'être ravalés au même rang social que les étrangers. Ils cherchent donc à s'en distinguer, voire à les expulser. Ils produisent de la différence là où il y a surtout de la ressemblance. Qu'ils se saisissent de différences existantes ou qu'ils les inventent revient au même, puisqu'au fond, ils inventent les différences existantes en sélectionnant celles qui pourront être stigmatisées, en leur donnant forme, contenu et sens, en produisant de l'altérité.

Les Maghrébins, et singulièrement les Algériens, ne sont pas, sur les marchés immobiliers à proprement parler, dans le droit commun. Il n'y a pas vraiment place pour eux sur le marché privé et leur entrée dans le logement social familial ordinaire ne se fait que lorsque les Français et les immigrés qui le peuvent le quittent. Ils occupent les vides creusés dans l'espace urbain par le délaissement des autres populations. Et quand ils font l'objet d'une politique explicite de (re)logement, ils subissent le poids d'un contrôle social et institutionnel

16. Cf. Bourdieu P. : *La distinction*. Paris, Minuit, 1979, particulièrement la conclusion.

omniprésent. Dans tous les cas, les Africains du Nord apparaissent comme des habitants mineurs : « Le dominé est un usager mineur tant pour les agents de la société qui produit les logements (...) que pour ses partenaires institutionnels, tant pour ses "co-usagers" que pour les travailleurs sociaux (...) le groupe algérien est considéré comme un groupe accueilli logé, inséré d'une manière relevant de la gestion sociale, voire de la philanthropie ; il n'est qu'un co-habitant à l'essai et nullement un usager comme les autres, un passager de cale, non de pont » écrit Victor Borgogno à propos d'un ensemble périphérique niçois<sup>17</sup>. La population maghrébine apparaît ainsi comme une population qu'il convient de surveiller, et éventuellement, de punir.

Livrée à elle-même, c'est-à-dire aux logements marginaux, insalubres, aux marchands de sommeil... elle occupe des espaces qui lui sont apparemment abandonnés, mais qui sont quadrillés par les forces de l'ordre. Re-logée, elle doit s'« adapter », ce qui, ici, signifie se plier à une *individualisation* qui atomise ses capacités de résistance et d'organisation collectives ; à une *invisibilité* sociale d'autant plus difficile à atteindre que la perception sociale de l'altérité est toujours à la recherche de nouveaux traits de différenciation ; à une *répression* qui passe par la surveillance infantilisante, la suspicion et la sanction : le bruit, les « excès » (colère, boisson...), l'exposition (linge séchant aux fenêtres), les odeurs, les pratiques de l'espace, les comportements d'éducation, les relations intra-familiales... Tout est objet de contrôle. Elle est la seule à subir un tel traitement. La condition des Algériens en France aujourd'hui ressemble par certains aspects à celle faite aux anciennes populations coloniales. Le racisme fait intrinsèquement partie des relations coloniales. Il n'est pas surajouté, comme un épiphénomène, à la conquête militaire, l'exploitation économique, la domination politique et culturelle. Il en est constitutif. Les diverses formes qu'il affecte, en particulier selon les couches sociales, sont autant d'adaptations aux situations concrètes (relations d'exploitation, relations de concurrence...). Cette faculté d'adaptation contribue à le masquer sous l'influence d'autres

17. Borgogno V., op. cit., p. 236.

déterminants sociaux : le fonctionnement du marché libéral, la confrontation culturelle, par exemple... C'est parce qu'il est multiforme qu'il se révèle souvent insaisissable. Et c'est sans doute pour cela qu'il reste, aujourd'hui, si peu étudié en France. Il sert très souvent d'explication « complémentaire », là où, selon toute vraisemblance, il est central. On ne peut en effet comprendre les conditions de vie des Maghrébins en France sans le prendre en compte.

Mais celui-ci n'est pas seulement cause de la situation résidentielle particulière des Maghrébins. Il en est aussi le produit. C'est qu'en effet, dans les relations entre logeurs et logés, dans les relations de cohabitation, dans l'exclusion, même, il n'y a pas seulement « application » d'un racisme pré-existant, mais production d'une altérité sociale qui s'inscrit sur un registre « racial ». Le racisme s'alimente lui-même parce qu'il s'exerce quotidiennement et concrètement. Il n'est pas seulement une opinion. Il est une pratique qui n'est pas l'apanage de quelques « racistes », plus ou moins violents<sup>18</sup>.

C'est en ce sens que l'on peut dire qu'il y a aujourd'hui naissance d'un « problème racial » à propos des Maghrébins en France<sup>19</sup>. Il est d'ailleurs perceptible dans le développement d'une racialisation des problèmes sociaux, où, selon des mécanismes bien connus, les immigrés servent de bouc-émissaires de phénomènes auxquels ils sont — dans tous les sens du terme — étrangers.

Véronique de RUDDER.

18. D'ailleurs les violences à l'égard des Maghrébins, particulièrement fréquentes, bénéficient d'une mansuétude sociale, voire juridique, toute particulière, inenvisageable dans le cas où elles s'appliqueraient à d'autres.

19. Celui-ci peut être étendu aux Antillais et aux Africains noirs, eux aussi immigrés de colonies actuelles ou anciennes, et racisés.



1. - ESTIMATION DE LA POPULATION DES MENAGES SELON LES CATEGORIES DE LOGEMENT  
PAR NATIONALITE

	Logement ordinaire	Foyers	Ménages collectifs hors foyers	Chambres meublées	Pièces indépen- dantes	Constructions provisoires + habitations de fortune + habitations mobiles	Effectifs	Total
Algérienne	75	10,6	1	8	1	4,4	710 690	100
Marocaine	71,6	15,7	2,3	4,3	1,7	4,4	260 025	100
Tunisienne	80,3	7,9	2,1	4,3	2,1	3,3	139 735	100
Espagnole	94,9	(0,5)	1,3	0,7	1,5	(1)	497 480	100
Italienne	96,5	0,3	1,6	0,5	0,3	(0,7)	462 940	100
Yougoslave	85	4,2	0,9	5,8	1,7	1,4	70 280	100
Turque	67,4	18	1,8	3	1,7	8,1	50 860	100
Portugaise	91,9	1,7	0,5	1,9	1,5	2,5	758 295	100
Ensemble étr.	85,8	5,1	1,9	3,2	1,3	2,7	3 442 415	100
Français de naissance	96,1	(0,1)	1,5	0,5	0,4	1,1	52 599 430	100

D'après les sources : R.P. 75 et Cealis (R.), Jansolin (X).

2. - REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LA NATIONALITE DU CHEF DE MENAGE  
ET L'INDICE DE PEUPEMENT

	Sous peuplement	Sous-peuple- ment modéré + Peuplement normal	Sur-peuple- ment modéré	Sur-peuple- ment accentué.	Total Sur-peuple- ment	TOTAL
Algérienne	2,4	26,1	42,9	28,6	71,5	100
Marocaine	3,1	32,3	38	26,6	64,6	100
Tunisienne	3,1	32,3	39,9	24,6	64,6	100
Espagnole	7,5	49,5	31,3	11,7	43	100
Italienne	11,6	56,1	25	7,3	32,3	100
Portugaise	3,6	38,4	38,1	19,9	58	100
Yougoslave	4,6	41,7	41,2	12,5	53,7	100
Turque	3,7	34,8	36	25,5	61,5	100
Ensemble étr.	9,3	46,9	29,6	14,2	43,8	100
Français de naissance	21,8	57,4	16,8	4	20,8	100

Sources id.

3. - CHEFS DE MENAGE PAR NATIONALITE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES DE CONFORT DU LOGEMENT

	Logement avec cuisine	Pas de cuisine (cuisine aménagée)	Eau courante	Eau chaude	Eau + baignoire (ou douche)	W.C. intérieurs du logement	W.C. hors du logement	Immeuble achevé après 1948	Chauffage central	Eau + baignoire ou douche + chauffage central	Téléphone
Algérienne	69	16,6	89,1	51,7	47,6	50,4	32,9	37,4	41,7	29,6	6,3
Marocaine	77	14,3	92,3	55	52,3	53,7	30,4	39,6	39,9	30,7	6,9
Tunisienne	77,3	14,1	94,4	63,1	56,3	58,9	27,7	37,6	44,4	34,9	12,9
Espagnole	91,2	6,2	97	69,5	63,3	63,8	21,5	38,3	39	32,5	9,5
Italienne	96,4	3,5	98	73,4	70,7	76,5	17,5	47,2	46	42,2	15,6
Portugaise	88,2	8,3	95,7	56,6	51,5	57	30,4	35,9	38,3	29,4	5
Yougoslave	81,4	12,9	95,8	61,6	54	56,6	29,8	33,4	43,6	31,4	10,7
Turque	78,3	15,3	94,1	51,9	48,9	53,6	29,5	36,8	37,3	28,9	8,2
Ensemble étr.	85,3	9,2	95,2	62,9	58,6	62,7	26,1	39,1	43,1	35	12,9
Français de naissance	94,6	3,9	97,3	76,5	70,9	74,4	18,4	45,2	53,9	48,6	27,6

Sources id.